



Direction juridique, foncier et patrimoine
No A 2025-234

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217701085-20250401-144511-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2025

ARRETE DU MAIRE

DÉLIMITATION DU DOMAINE PUBLIC
COMMUNAL SIS AVENUE DES ILES
MORTES AVEC LES PARCELLES
PRIVÉES BC 237 ET 238

Le Maire de la Ville de Chelles,

Vu la demande faite par le Cabinet RD GEO Géomètre-Expert pour obtenir un arrêté de délimitation entre l'avenue des Iles Mortes faisant partie du domaine public communal chellois et les parcelles BC 237 et 238 qui appartiennent à la SCI Marlex,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des propriétés des personnes publiques et notamment l'article L3111-1,

Vu le Code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants,

Vu le Code de la voirie routière et notamment les articles L112-1 à L112-8 et L141-3,

Vu le plan de délimitation établi par le cabinet de géomètre en date du 20 novembre 2024,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

La délimitation entre l'avenue des Iles Mortes non cadastrée qui appartient au domaine public communal de Chelles et les parcelles cadastrées BC 237 et 238 propriété de la SCI Marlex est définie par le plan joint à cet arrêté, portant la référence 24124, dressé le 20 novembre 2024 par le Cabinet RD GEO Géomètre-Expert situé au 95 avenue du Général Leclerc à Saint-Thibault des Vignes (77400).

Article 2 :

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 3 :

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le Code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

Mairie de Chelles

| Parc du Souvenir Émile Fouchard | 77505 Chelles cedex |

| Tél. : 01 64 72 84 84 | www.chelles.fr |

Si des travaux en limite du domaine public sont envisagés à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin.

Article 4 :

Le présent arrêté sera publié sur le site de la Ville, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- à la SCI Marlex,
- au Cabinet RD GEO Géomètre-Expert.

Chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

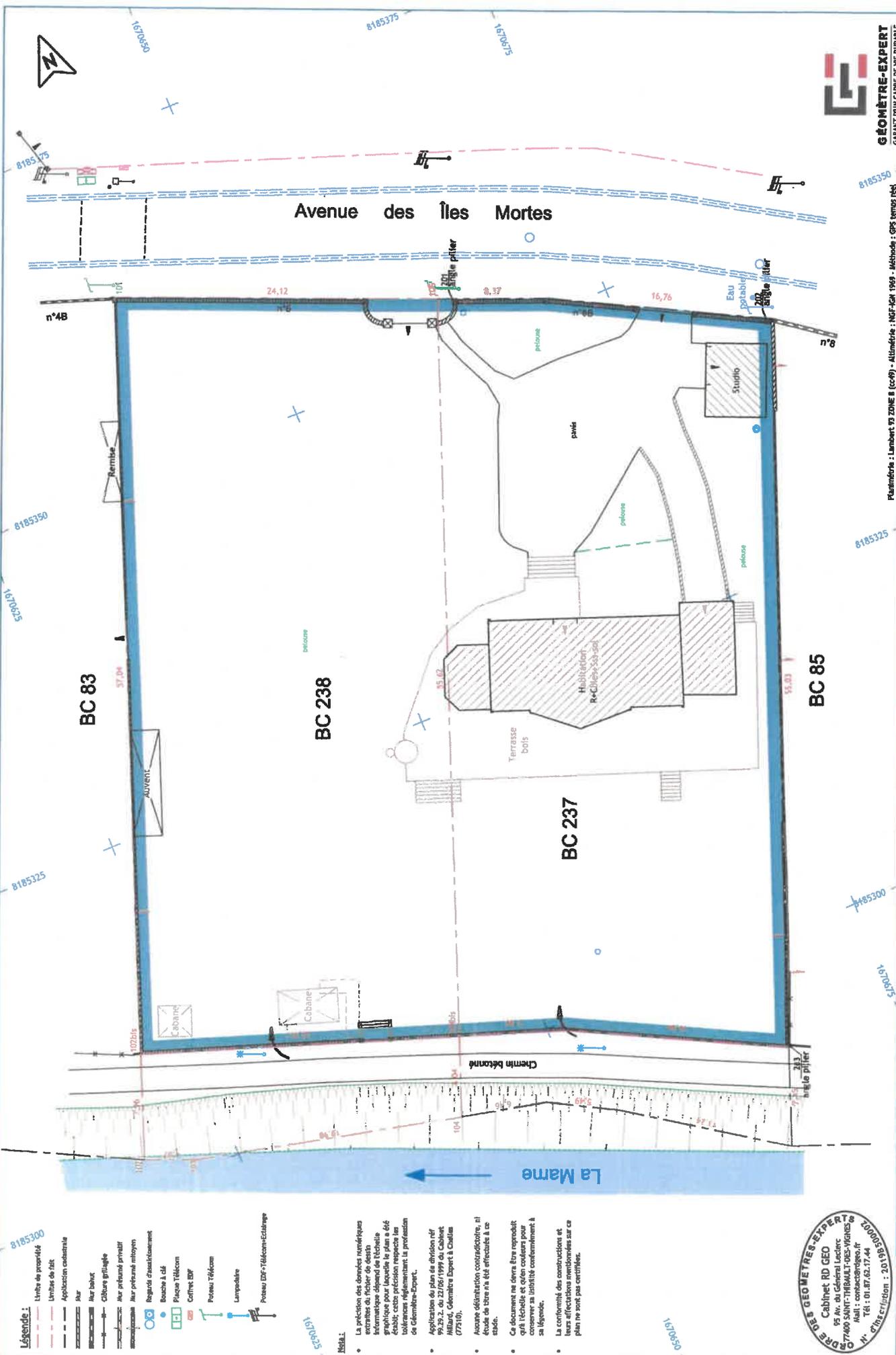
Fait à Chelles, le 14/04/2025



Brice Rabaste
Maire de Chelles,

Reçu en Préfecture de Seine-et-Marne le **17 AVR. 2025**
Publié ou notifié le **17 AVR. 2025**

Cet arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois



GIOMÈTRE-EXPERT
GARANT TOUT CADRE DE VIE DURABLE

RD GEO
GÉOMÈTRE-EXPERT

Planimétrie : Lambert 93 ZONE B (cc49) - Altimétrie : NFG 649 1989 - Méthode : GPS temps réel

Réf. cad. : section BC n°237-238
Contenance : 304 33ca
Superficie mesurée : 3051 m²
dont 325 m² sur le chemin

Levé 05/09/2022
Plan 20/11/2022

95, Avenue du Général Leclerc
77400 SAINT-THIBAUT-DES-VIGNES
Tél. : 01.87.62.17.44
E-mail : contact@rdgeo.fr - www.rdgeo.fr

CHELLES
(Seine et Marne, 77300)
n° 6 et 6bis, Avenue des Îles Mortes

PLAN DE DELIMITATION

Ind. 1
A3
24124
1/250

- Légende :**
- Limite de propriété
 - Limite de fait
 - Application cadastrale
 - Ancr
 - Ancr béton
 - Clôture grillagée
 - Ancr préfabriqué privatif
 - Ancr préfabriqué mitoyen
 - Regard d'assainissement
 - Boche à clé
 - Plaque télécom
 - Cotéme EDF
 - Poteau télécom
 - Lampadaire
 - Poteau EDF - Télécom - Éclairage

NOTA :

- La précision des données numériques contenues au fichier de dessin informatique dépend de l'échelle graphique pour laquelle le plan a été établi; cette précision respecte les tolérances réglementaires, la profession de géomètre-expert.
- Application du plan de division n° 99.29.2. du 22/06/1999 du Cabinet HILARD, Géomètre Expert à Chelles (77310).
- Aucune délimitation cadastrale, ni étude de titre n'a été effectuée à ce stade.
- Ce document ne devra être reproduit qu'à l'échelle et avec couleurs pour être utilisé conformément à sa destination.
- La conformité des constructions et leurs affectations inscrites sur ce plan ne sont pas certifiées.

